

MÉMO : 16  
DATE : 9 mai 2019  
DE : Julie Vézina et Isabelle McCann  
À : Clubs, entraîneurs et officiels de tous les réseaux  
Objet : **Participation des clubs du Québec à la compétition SYNC 2019**

---



Le présent mémo a pour objectif de clarifier les conditions de participation à la compétition SYNC 2019 qui se déroulera en juillet prochain à Gatineau en se basant sur les questions reçues jusqu'à maintenant.

### **Catégorie Junior**

Ce sont les règlements de Natation Artistique Canada (réseau de compétition national) qui seront en vigueur.

Les équipes des clubs du Québec sont invités à y participer avec des athlètes de 16 à 18 ans (âge synchro) ayant participé au réseau de compétition Performance ou Intermédiaire au cours de la saison 2018-19.

Dans cette catégorie, une équipe doit être composée d'au minimum 4 athlètes et d'au maximum 8; un maximum de 2 athlètes substituts peuvent être ajoutés à la composition de l'équipe. Nous vous rappelons qu'un athlète substitut est un athlète apte à prendre part à la compétition si un des membres de l'équipe est blessé. Un athlète d'une catégorie d'âge inférieur peut participer à l'épreuve d'équipe Junior mais l'inverse n'est pas possible lorsque l'on applique la réglementation nationale.

Au niveau des inscriptions, une priorité sera accordée aux équipes provinciales suivi des équipes de clubs qui participeront aux épreuves technique et libre pour ensuite inclure les équipes désirant participer uniquement à l'épreuve de routine libre. Le principe du « premier inscrit, premier accepté » sera appliqué pour chacune des catégories pour un maximum de 20 équipes.

### **Catégorie 13-15 ans**

Ce sont les règlements de Natation Artistique Canada (réseau de compétition national) qui seront en vigueur.

Les équipes des clubs du Québec sont invités à y participer avec des athlètes de 13 à 15 ans (âge synchro) ayant participé au réseau de compétition Performance ou Intermédiaire au cours de la saison 2018-19.

Dans cette catégorie, une équipe doit être composée d'au minimum 4 athlètes et d'au maximum 8; un maximum de 2 athlètes substituts peuvent être ajoutés à la composition de l'équipe. Nous vous rappelons qu'un athlète substitut est un athlète apte à prendre part à la compétition si un des membres de l'équipe est blessé. Un athlète d'une catégorie d'âge inférieur peut participer à l'épreuve d'équipe 13-15 ans mais l'inverse n'est pas possible lorsque l'on applique la réglementation nationale.

Dans cette catégorie, ce sont les figures imposées 13-15 ans du réseau Performance qui seront performées (et non pas les figures ajustées du réseau Intermédiaire). Il y aura les deux figures obligatoires plus un groupe optionnel qui sera pigé une semaine avant le début de la compétition.

Au niveau des inscriptions, une priorité sera accordée aux équipes provinciales suivies des équipes de clubs encore une fois selon le principe du « premier inscrit, premier accepté » pour un maximum de 20 équipes.

### **Catégorie 11-12 ans**

Ce sont les règlements provinciaux de Natation Artistique Canada (Annexe H) qui seront en vigueur.

Les équipes des clubs du Québec sont invités à y participer avec des athlètes de 11 et 12 ans (âge synchro) ayant participé au réseau de compétition Aspirant au cours de la saison 2018-2019. Les athlètes de 10 ans ayant pris part aux compétitions du réseau Aspirant au cours de la saison 2018-19 sont également admissibles.

Dans cette catégorie, une équipe doit être composée d'au minimum 4 athlètes et d'au maximum 10; un maximum de 2 athlètes substitués peuvent être ajoutés à la composition de l'équipe. Nous vous rappelons qu'un athlète substitué est un athlète apte à prendre part à la compétition si un des membres de l'équipe est blessé.

Dans cette catégorie, ce sont les figures imposées 11-12 ans du réseau Aspirant qui seront performées. Il y aura les deux figures obligatoires plus un groupe optionnel qui sera pigé une semaine avant le début de la compétition.

Il n'y a aucune habileté au sol ou en piscine prévue au programme de la compétition SYNC 2019.

Au niveau des inscriptions, une priorité sera accordée aux équipes provinciales suivies des équipes de clubs encore une fois selon le principe du « premier inscrit, premier accepté » pour un maximum de 20 équipes.

### **Épreuve de combiné libre**

Ce sont les règlements de Natation Artistique Canada (réseau de compétition national) qui seront en vigueur.

Les équipes des clubs du Québec sont invités à y participer avec des athlètes de 13 ans et plus (âge synchro) ayant participé au réseau de compétition Performance ou Intermédiaire au cours de la saison 2018-2019.

Un combiné libre doit être composé d'au minimum 4 athlètes et d'au maximum 10 avec encore une fois un maximum de 2 athlètes substitués aptes à prendre part à la compétition si un des membres est blessé.

Au niveau des inscriptions, une priorité sera accordée aux équipes provinciales suivies des combos de clubs participant à d'autres épreuves puis des combos de clubs désirant participer à cette épreuve seulement selon le principe du « premier inscrit, premier accepté ».

### **Principe des équipes interclub**

Il existe déjà un règlement concernant la participation d'équipes interclub au Canada :

*3.1.4 d) Des nageuses provenant de plus d'un club de la même province peuvent se regrouper pour former des duos mixtes, des équipes, des équipes de combiné libre ou de programme acrobatique, qui seront inscrits dans la catégorie interclub.*

Les équipes interclubs qui participeront à SYNC sont invitées à le faire en bénéficiant de l'application de ce règlement. Il n'y a donc aucun transfert nécessaire pour participer à la compétition SYNC 2019.

### **Routines individuelles**

Les inscriptions aux routines individuelles seront traitées selon l'ordre prioritaire suivant :

- 1 solo et 1 duo par équipe provinciale
- 1 solo et 1 duo par équipe de club
- 2 solos et 2 duos de clubs n'inscrivant pas d'équipe
- Ouverture d'inscriptions supplémentaires aux clubs ayant des équipes si le nombre maximum de 20 n'est pas atteint en tenant compte de l'ordre de réception des inscriptions.

La compétition SYNC n'a pas de compétition de qualification identifiée au calendrier, pour pouvoir s'inscrire il faut simplement avoir performé le solo et/ou le duo lors d'une compétition du réseau Performance, Intermédiaire ou Aspirant au cours de la saison 2018-19. Il appartiendra à chacun des clubs de déterminer l'ordre prioritaire d'inscription de ses routines individuelles.

Pour les équipes dites « interclub », nous vous invitons à considérer l'inscription d'équipe comme étant à part et de vous assurer que les clubs d'appartenance des athlètes procèdent eux-mêmes aux inscriptions de leurs athlètes aux épreuves de routines individuelles.

### **Nombre maximum d'épreuves par athlète**

Pour les catégories Junior et 13-15 ans, le nombre de routines maximum identifié aux règlements de Natation Artistique Canada sera applicable.

Pour la catégorie 11-12 ans, le nombre maximum de 2 épreuves identifié à notre réglementation provinciale doit être respecté.

### **Admissibilité des entraîneurs à la plage de la piscine lors de la compétition**

Pour les clubs du Québec, la réglementation provinciale en vigueur pour la saison 2018-19 devra être respectée :

Réseau Junior Performance	Certifié ou formé Compétition Développement
Réseau 13-15 ans Performance	Certifié ou formé Compétition Développement
Réseau Intermédiaire	Certifié ou formé Compétition Introduction
Réseau Aspirant	Certifié ou formé Compétition Introduction

### **Officiels pour cette compétition**

C'est la fédération qui assurera le recrutement des officiels de niveau 2 et plus pour cette compétition, d'où la surcharge de 75\$ à chacun des athlètes participant qui nous aidera à défrayer les frais de déplacements des officiels.